

**Procès-verbal de la séance du
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle
du 08 avril 2014**

Présidence M. Daniel Gallay, Président
Secrétaire Mme Géraldine Boulenaz
Scrutateurs M. Sébastien Carnal – Georges Richard
CODIR 5 Présents Mme Ruey-Ray, Présidente – Mme Gallay – M. Barras –
M. Mühlemann – M. Bilardo

Ordre du jour

1. Accueil, ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Assermentation complémentaires des membres du Conseil Intercommunal
4. Adoption du procès verbal de la séance du 21 novembre 2013
5. Communication des membres du Comité de Direction
6. Communication du Commandant Pierre-Yves Corthésy
7. Préavis n°09/2013 – Règlement du SDIS Nyon-Dôle
8. Divers et propositions individuelles

1) Accueil, ouverture de l'assemblée

Le Président souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée à 20H00.

Madame André, scrutatrice et déléguée de la commune de St.-Cergue démissionne du Conseil Intercommunal.

Le président invite Monsieur Richard, scrutateur suppléant à prendre place auprès du bureau du conseil intercommunal en qualité de scrutateur.

2) Contrôle des présences

Appel

17 communes présentes Arnex-sur-Nyon – Arzier-Le Muids – Borex – Chéserey – Crans-Céligny – Crassier – Duillier – Eysins – Genolier – Gingins – Givrins – Grens – La Rippe – Nyon – Prangins – St.-Cergue – Trélex.

1 commune excusée Signy-Avenex

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

3) **Assermentation des membres du Conseil Intercommunal**

Assermentation de quatre membres

- Monsieur Errecart Jean-Marc > Commune de Chésereux
- Monsieur Graber Pierre > Commune de St.-Cergue
- Monsieur Middleton Robert > Commune de Crans-près-Céligny
- Monsieur Badan Luc > Commune de Crassier

Le président propose Monsieur Graber, municipal à St Cergue, au poste de scrutateur suppléant.

Ce dernier accepte de se porter candidat.

Le conseil intercommunal accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Graber au poste de scrutateur suppléant.

4) **Adoption du procès verbal de la séance du 21 novembre 2013**

Le procès verbal est accepté par 49 voix et 2 abstentions

5) **Communication des membres du Comité de Direction**

Madame Ruey Ray annonce que le Comité de Direction n'a pas de communication et remercie le Commandant Pierre-Yves Corthésy pour son excellent travail.

6) **Communication du Commandant Pierre-Yves Corthésy**

Le Commandant Pierre-Yves Corthésy présente un rapport des activités du SDIS Nyon-Dôle après 98 jours de fonctionnement.

7) **Préavis n° 09/2013 - Règlement du SDIS Nyon-Dôle**

Monsieur Hauser, rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport et recommande au Conseil Intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Oui le rapport de la Commission ad hoc, attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour le Conseil Intercommunal décide :

- **D'adopter le règlement du SDIS Nyon-Dôle et son annexe**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

8) **Divers et propositions individuelles**

Monsieur Graber nous informe que la construction d'une nouvelle caserne est étudiée pour le DPS de Genolier.

M. Bilardo rappelle que la construction d'une caserne est également prévue à Chésereux pour le DAP Bonmont.

Le Président ouvre une discussion sur l'utilité du maintien ou non des commissions du feu en activité jusqu'au 31 décembre 2013, car la commission du feu Genolier-Givrins-Trélex désire rester active.

La commission du feu Borex-La Rippe-Crassier-Arnex ne sera pas maintenue et la commission du feu Nyon a été supprimée.

Arzier et St.-Cergue veulent maintenir une structure à cause de la complexité de leur territoire, afin de rester en contact avec le corps local du DPS de St.-Cergue.

Le Commandant du feu rend attentif l'assemblée que le terme de commission du feu ne peut plus être utilisé dans le cadre de l'organisation actuelle.

Nous devons veiller à ne pas maintenir des structures qui n'ont plus de légitimité dans l'organisation actuelle afin d'éviter tout risque de confusion.

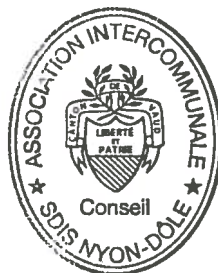
Les activités opérationnelles du SDIS Nyon-Dôle sont exclusivement sous la responsabilité de l'Etat Major et le Comité de Direction veille à ce que des moyens suffisants soient disponibles pour l'accomplissement correct des missions.

La parole n'est plus demandée

La prochaine séance du Conseil Intercommunal aura lieu le 16 septembre 2014 à 20H00 à la caserne.

La séance est levée à 21H05.

Le Président
D. Gallay



La Secrétaire
G. Boulenaz

